

9. Conclusion

Aux Comores, le milieu physique, la configuration des institutions économiques, sociales et politiques, et les déséquilibres macroéconomiques expliquent les incertitudes du processus de développement. De ce fait, maints individus ou ménages sont dans l'incapacité d'obtenir ou de perpétuer un niveau de vie correspondant à un minimum acceptable par les normes de la société. La présente recherche est consacrée à la compréhension de ces mécanismes – nécessaire pour orienter les nouvelles réformes en vue de promouvoir le progrès social –, en s'appuyant principalement sur les informations inhérentes à l'enquête budget-consommation de 1995. A cet égard, plusieurs éléments d'analyse ont été mis en lumière.

1. L'appréhension de la pauvreté implique, préalablement, une clarification de l'environnement conceptuel et méthodologique. L'étude considère que le bien-être a fondamentalement un aspect multidimensionnel, puisqu'il est fonction, non seulement de l'accès à des biens et services tangibles, mais également de l'accès à des droits politiques et sociaux. Par ailleurs, l'emploi étant l'un des actifs les plus importants pour les individus, notamment les plus pauvres, il importe de préciser la relation entre les statuts du marché du travail et la vulnérabilité. Dans cette optique, trois éléments ont été spécifiés. Premièrement, il existe des fondements théoriques suffisants pour considérer que les dépenses des ménages constituent une bonne approximation du bien-être. Dans le cas des Comores, la pauvreté monétaire fait référence aux dépenses réelles totales de consommation par tête, ces dernières étant la somme de toutes les dépenses monétaires – alimentaires et non alimentaires, y compris les dons reçus – du ménage, de la consommation liée à la production du ménage, de la valeur imputée des services provenant du logement, et des transferts. Dans ce contexte, le seuil de pauvreté a été défini par la méthode du coût des besoins de base, en procédant, pour chaque île, à une évaluation des lignes de pauvreté alimentaire et non alimentaire. Il en résulte, pour 1995, des seuils de pauvreté totale, ancrés par rapport aux besoins nutritionnels préalablement définis, s'élevant à 170 337, 132 469 et 165 029 FC par tête et par an, respectivement, en Grande Comore, à Anjouan et à Mohéli. Deuxièmement, et corrélativement, le caractère

multidimensionnel du bien être des individus ou des ménages conduit à explorer d'autres approches de la pauvreté. D'une part, au niveau macroéconomique, une agrégation d'indicateurs exprimant les déficits en termes de besoins essentiels – évaluation de l'IPH-1. D'autre part, une mesure micro-multidimensionnelle de la pauvreté en termes de «capabilities», fondée sur un indice décomposable à la fois selon des sous-groupes et des attributs – ou facteurs –, inhérents aux ménages ou aux individus. Les attributs ont été définis par rapport à trois biens – en grande partie, pour des raisons liées aux contraintes des données –, exprimant la capacité d'accès à la fois à des biens privés – habitat, environnement sanitaire individuel – et à des services publics – assainissement sanitaire collectif, éducation. Troisièmement, l'identification des groupes socio-économiques implique que ces derniers soient relativement homogènes. Dans le contexte comorien, et en opposition à la démarche *a priori*, identifiant les segments du marché du travail par rapport à la dichotomie sectorielle formel-informel, une approche *a posteriori* est tentée, en articulant les groupes socio-économiques par rapport aux concepts de protection, de régularité et d'autonomie. Compte tenu des informations inhérentes à l'enquête EBC de 1995, les mécanismes du marché du travail sous-jacents à la pauvreté sont appréhendés par rapport aux segments suivants : (i) salariés protégés ; (ii) salariés non protégés ; (iii) indépendants informels ; (iv) indépendants formels ; (v) agriculteurs-transformateurs de produits agricoles ; (vi) agriculteurs-pêcheurs ; (vii) agriculteurs de rente-éleveurs ; (viii) producteurs de céréales; (ix) apprentis ; (x) chômeurs ; (xi) inactifs. Cette répartition des statuts montre une prédominance de l'emploi agricole des chefs de ménage – 70 pour cent –, malgré quelques spécificités selon les îles, les parts de l'emploi indépendant non agricole et salarié des chefs de ménage étant assez proches – environ 14 à 15 pour cent. En outre, les femmes sont peu représentées dans le salariat, mais fortement occupées dans l'emploi indépendant, surtout agricole.

2. En même temps, la participation des individus au marché du travail et le niveau de vie auquel ils ont accès s'expliquent, en partie, par la configuration de l'offre de travail, leurs caractéristiques individuelles et le profil des ménages dans lesquels ils s'insèrent. A cet égard, le taux d'offre de travail, en progression depuis le recensement de 1991, s'établit à 51,3 pour cent pour l'ensemble du pays, et traduit une croissance plus rapide de la population active que de la population totale. Malgré la présence de disparités spatiales, l'évolution en U renversé de l'offre de travail selon l'âge s'observe à la fois dans les milieux rural et urbain, et les écarts entre ces derniers demeurent faibles, comparativement à d'autres pays en développement. Quel que soit le

milieu, les femmes participent moins au marché du travail que les hommes, une situation à rapprocher au fait que l'offre de travail tend à être plus faible dans les ménages monoparentaux. En outre, les taux d'offre suivent une évolution en U selon le niveau d'instruction, et varient inversement avec le bien-être des ménages. Aux Comores, les ménages nucléaires et élargis prédominent, alors que les ménages monoparentaux sont la plupart du temps gérés par une femme. De ce fait, la dimension des ménages féminins est plus faible que la moyenne nationale qui est de 6,3 personnes. L'estimation des taux de dépendance – institutionnelle – montre que, si un actif occupé supporte en moyenne 2,8 personnes inactives ou au chômage, dans les ménages pauvres ce ratio est de 2,9, contre 2,4 dans les groupes plus aisés. Par ailleurs, les taux de dépendance sont d'autant plus importants que les ménages rassemblent un grand nombre d'individus, mais ont tendance à être comparables dans les ménages gérés par les femmes et ceux ayant un homme à leur tête. Ajoutons que l'appréhension de la pauvreté s'inscrit dans le contexte d'un système social où la polygamie est assez répandue – 21,4 pour cent des chefs de ménage mariés –, et que cette dernière est surtout le fait des ménages masculins vivant dans le milieu rural.

3. Le contexte de l'offre de travail permet de mieux comprendre les relations qui prévalent entre la participation au marché du travail et la pauvreté. Il apparaît qu'en 1995, près de la moitié des ménages – 47,3 pour cent – étaient pauvres, ce qui implique, théoriquement, que 54,7 pour cent des individus avaient des ressources inférieures au seuil de subsistance, situation relativement comparable à celle qui prévaut en Afrique subsaharienne. Mais, la pauvreté est très inégalement répartie selon les divers groupes socio-économiques. En excluant les indépendants formels, peu nombreux et peu touchés par le faible niveau de vie, trois niveaux de pauvreté peuvent être observés : (i) un premier groupe exhibe une incidence de la pauvreté parmi les ménages de 55 à moins de 65 pour cent environ, et englobe les agriculteurs de subsistance, ayant éventuellement en même temps une activité de transformation ou de pêche ; (ii) un deuxième groupe rassemble des ménages pour lesquels l'incidence de la pauvreté est située environ entre 40 et 45 pour cent : agriculteurs de rente-éleveurs, inactifs et indépendants non agricoles informels ; (iii) un troisième groupe, composé des salariés et des chômeurs, révèle une incidence de la pauvreté comprise entre 25 et 35 pour cent. Cependant, l'incidence de la pauvreté nationale est expliquée à près de 70 pour cent par les ménages dont le chef est agriculteur, et à plus de 50 pour cent par ceux qui sont gérés par un agriculteur de subsistance. Dans ces conditions, la lutte contre de la pauvreté aux Comores implique prioritairement

une réduction de la pauvreté en milieu rural, en particulier pour le segment qui pratique l'agriculture de subsistance, sans négliger toutefois le travail indépendant non agricole – y compris dans les zones urbaines. Ajoutons que les structures familiales ont un rapport avec la pauvreté, cette dernière étant plus faible dans les ménages monoparentaux. En réalité, cette analyse doit être doublement relativisée. D'une part, elle se réfère à un instant du temps, et n'est pas en mesure de distinguer la pauvreté chronique de la pauvreté transitoire, cette dernière pouvant être relativement importante lors de changements structurels. D'autre part, la pauvreté entretient des relations ambiguës avec l'exclusion, bien qu'une proximité des concepts puisse prévaloir. Aux Comores, la société traditionnelle joue sans doute un rôle de premier plan en tant que filet de sécurité sociale contre la pauvreté.

En réalité, aux Comores, il existe un important différentiel spatial de pauvreté. L'incidence de la pauvreté est la plus élevée à Anjouan – 60,9 pour cent des ménages, soit 70,1 pour cent des individus –, et à Mohéli – 55,9 pour cent des ménages et 63,7 pour cent des personnes. Par contre, en Grande Comore, un peu plus du tiers des ménages – 34,3 pour cent, soit 40,8 pour cent des individus – seulement sont pauvres. De plus, ces écarts d'incidence de pauvreté s'accompagnent d'importantes différences de ressources. Alors qu'en Grande Comore, la dépense moyenne des pauvres est de 63,3 pour cent de la ligne de pauvreté, dans les autres îles, la proportion est de l'ordre de 55 pour cent. En fait, les écarts de pauvreté les plus importants sont observés entre les milieux rural et urbain, sauf en ce qui concerne la Grande Comore – par exemple, 63,9 et 53,6 pour cent des ménages sont pauvres, respectivement, dans les zones rurale et urbaine d'Anjouan. Ainsi, 71,8 pour cent de l'incidence de la pauvreté nationale sont expliqués par la pauvreté rurale de Grande Comore et d'Anjouan – une proportion légèrement croissante avec le coefficient d'aversion pour la pauvreté ". La robustesse de ces comparaisons de pauvreté est renforcée par l'approche de la dominance de second ordre en termes de quartiles, qui permet d'inférer, pour une large classe d'indices, si la pauvreté, le bien-être et l'inégalité sont plus ou moins élevés dans une distribution que dans une autre. En effet, dans le cas des Comores, la dominance suggère, sans ambiguïté, pour tous les indices appartenant à une classe déterminée, et pour toutes les lignes de pauvreté inférieures ou égales à 170 337 FC, le classement suivant de la pauvreté des îles, par ordre décroissant: Anjouan rural, Mohéli rural, Anjouan urbain, puis les autres zones. On montre également la dominance de la pauvreté des agriculteurs sur les autres groupes socio-économiques, et, parmi les premiers, la dominance des agriculteurs-pêcheurs.

Cette configuration de la pauvreté appelle une double interrogation.

D'une part, comment expliquer une incidence de la pauvreté aussi forte parmi les salariés ? D'autre part, les ménages mettent-ils en œuvre des stratégies particulières pour faire face à la pauvreté ? Une réponse partielle à la première question est liée au fait que 17,4 pour cent des salaires sont inférieurs au Smig – 270 000 FC par an. Il existe d'ailleurs une assez bonne corrélation entre la proportion de salaires inférieurs au Smig et l'incidence de la pauvreté. Il est vrai que la précarité du salariat – travail non protégé – implique de plus faibles rémunérations. S'agissant de la seconde question, l'examen des sources de revenus permet de formuler plusieurs conclusions. Premièrement, les ressources des ménages proviennent majoritairement de l'activité agricole – 42,2 pour cent, si l'on inclut la pêche, l'élevage et la transformation des produits agricoles – et salariée – 25,4 pour cent. Mais, les transferts sociaux – transferts nets privés externes et internes, y compris la dot et les dons du «grand mariage»– représentent 9,7 pour cent des gains des ménages. Deuxièmement, les individus ont des stratégies diversifiées quant à la mobilisation de leurs actifs afin d'obtenir ou de maintenir un niveau de vie donné. D'une part, la diversification des sources de revenus est assez faible pour les ménages dont le chef est salarié –, bien qu'elle croisse avec la vulnérabilité du travail –, ainsi que pour les agriculteurs, sauf pour les agriculteurs-pêcheurs qui dérivent 12,6 pour cent de leurs gains des transferts sociaux. D'autre part, le niveau de vie des ménages ayant à la tête un chômeur ou un inactif est largement fonction des transferts : transferts sociaux – 15-25 pour cent – et transferts divers – 15-25 pour cent. Troisièmement, il existe une forte disparité des sources de revenus selon le niveau de vie et la localisation géographique. Tout d'abord, la part relative des transferts sociaux dans les gains des ménages est au moins trois fois plus importante dans les ménages aisés que dans les ménages pauvres. Ensuite, ce sont surtout les habitants de la Grande Comore qui bénéficient de ces transferts, notamment ceux qui vivent dans les centres urbains secondaires et le milieu rural. Dans ces conditions, les transferts sociaux ne sont pas nécessairement dirigés vers les zones les plus défavorisées et en direction des plus pauvres. S'ils atténuent l'incidence de la pauvreté, ils ne font pas disparaître la vulnérabilité, leur pérennité étant incertaine.

4. L'exclusion du marché du travail est aussi à l'origine de faibles niveaux de vie. Malgré les incertitudes conceptuelles inhérentes à l'appréhension du chômage à l'aide de l'enquête EBC de 1995, aux Comores, comme dans maints pays en développement, le chômage est principalement un phénomène urbain. Alors que pour l'ensemble du pays le taux de chômage des 12 ans et plus était de 10,4 pour cent en 1995, il était de 20,7 pour cent à Moroni – deux

fois plus élevé que dans les autres centres urbains. En fait, le taux de chômage repéré par l'enquête EBC de 1995 se réfère surtout à un concept de population active de longue période, contrairement au recensement de 1991. D'où l'existence d'écarts importants entre les deux périodes, tendant à mettre en évidence une réduction, peu probable, de l'exclusion du marché du travail. Naturellement, le chômage concerne majoritairement une population jeune et ayant un certain niveau d'instruction. Si seulement environ 5 pour cent des chefs de ménage sont au chômage, il apparaît que 17,5 pour cent des jeunes hommes et 20,1 pour cent des jeunes femmes sont exclus du marché du travail. C'est d'ailleurs en Grande Comore et surtout à Moroni, que le chômage frappe ces hommes et femmes secondaires des ménages – en particulier pour les individus ayant moins de 25 ans. Au niveau national, le taux de chômage des moins de 25 ans est le double par rapport à ceux qui ont plus de 30 ans. Par ailleurs, le taux de chômage croît franchement avec le niveau d'instruction, bien qu'il se stabilise pour ceux qui ont atteint le premier cycle du secondaire. Le fait que le chômage des jeunes soit quasiment corrélé avec l'instruction incite à penser qu'il a plus un caractère permanent que transitoire. Il est à remarquer qu'il existe un lien entre le chômage et la pauvreté. Certes, au niveau du pays, l'incidence du chômage est un peu plus faible dans les ménages pauvres que dans les ménages aisés, situation qui s'explique essentiellement par le faible taux de chômage qui prévaut en milieu rural. Or, la relation inverse entre la pauvreté et le chômage existe seulement en Grande Comore, en particulier dans la capitale et les centres urbains secondaires. D'une manière générale, dans les zones rurales, la pauvreté est en grande partie due à la faible productivité des activités agricoles de subsistance, alors qu'en milieu urbain, la précarité des activités à propre compte et l'exclusion du marché du travail constituent probablement les racines majeures du faible niveau de bien-être. Ajoutons que la relation inverse entre le chômage et la pauvreté est observée uniquement pour les membres secondaires des ménages de Grande Comore. Une telle situation peut favoriser un processus cumulatif de pauvreté, puisque la valorisation des compétences, générales ou spécifiques, est nécessairement plus difficile à effectuer pour les individus appartenant à des ménages pauvres, comparativement à ceux issus de ménages aisés.

5. L'ampleur de la pauvreté en 1995 aux Comores exige une analyse de son évolution. En particulier, il importe, d'une part, d'examiner dans quelle mesure les performances économiques récentes de l'économie comorienne ont influencé la dynamique du progrès social en termes de réduction de pauvreté monétaire, et, d'autre part, d'estimer les contraintes économiques

qu'impose une forte réduction de cette dernière au cours des 20 prochaines années. Les contraintes informationnelles conduisent à appréhender l'évolution de la pauvreté en estimant des élasticités de pauvreté par rapport à la dépense moyenne et à l'inégalité de cette dernière, et à les combiner avec les informations des comptes nationaux inhérentes à l'évolution du PIB par tête. A cet égard, cette procédure permet de mettre en évidence plusieurs résultats. En premier lieu, au niveau de l'ensemble de l'économie, la valeur absolue des élasticités par rapport à la dépense réelle par tête est sensiblement supérieure à l'unité pour toutes les mesures de la pauvreté. Dans ces conditions, la pauvreté est susceptible de diminuer plus rapidement que le taux de croissance du niveau de vie, pourvu que ce dernier ne génère pas une élévation de l'inégalité. En outre, une croissance économique qui n'induit pas une élévation de l'inégalité des dépenses par tête est susceptible de profiter plus aux très pauvres qu'aux autres classes sociales, d'où l'intérêt de stimuler des politiques économiques qui favorisent une croissance économique qui maintienne au moins la part des revenus des plus pauvres. En réalité, les mesures de la pauvreté – sauf lorsque le ratio P0 est pris en compte – réagissent beaucoup plus à la variation de l'inégalité des revenus qu'à la variation des revenus moyens. Ainsi, les valeurs absolues des élasticités de la pauvreté par rapport à l'inégalité sont, pour les mesures P1 et P2, plus élevées, respectivement, de 59 et 133 pour cent que les élasticités relatives à la dépenses. Cela signifie que la compensation en termes de croissance des dépenses pour stabiliser la pauvreté, consécutivement à une aggravation de l'inégalité, doit s'effectuer dans les mêmes proportions. Mais, la décomposition de la pauvreté selon les îles exhibe une relative hétérogénéité. Les élasticités de la pauvreté par rapport à la dépense par tête et à l'inégalité tendent à être plus élevées en Grande Comore qu'à Anjouan ou à Mohéli. Dans ces conditions, il existe, a priori, une plus grande fragilité sociale des zones de Grande Comore, comparativement aux autres îles, à l'égard de la croissance économique et de la variation de l'inégalité des revenus. L'estimation des élasticités de la pauvreté permet de donner une idée de l'impact de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté, en supposant que l'inégalité des dépenses demeure inchangée. Au cours de la période 1995-98, selon la mesure de la pauvreté retenue, cette dernière aurait augmenté annuellement au rythme de 3,5 à 4 pour cent. Cette augmentation de la pauvreté est en partie attribuée à la croissance économique par tête négative, estimée à -2,3 pour cent au cours de cette période. Malgré tout, l'accroissement de la pauvreté nationale est le résultat d'un différentiel d'évolution de cette dernière selon les îles. Ainsi, au cours de la période considérée, l'incidence de la pauvreté aurait augmenté

annuellement en moyenne de 3,2, 3,7 et 4,5 pour cent, respectivement, en Grande Comore, à Anjouan et à Mohéli, toutes choses égales par ailleurs. Sans aucun doute, aux Comores, la croissance économique par tête négative des années récentes a engendré une élévation de la pauvreté, le niveau de vie de la population s'étant légèrement plus détérioré à Anjouan et à Mohéli qu'en Grande Comore. Les résultats précédents permettent d'effectuer plusieurs simulations quant à l'impact de la croissance du PIB par tête sur l'évolution de la pauvreté. Premièrement, en l'absence de croissance économique positive du PIB par habitant, l'ampleur de la pauvreté aux Comores serait considérable en 2015. Par exemple, si le taux de croissance du PIB par habitant de -2,3 pour cent se maintenait annuellement jusqu'en 2015, toutes choses égales par ailleurs, 93,4 pour cent des ménages auraient un niveau de bien-être inférieur au seuil de pauvreté. Deuxièmement, les simulations montrent que la réduction de la pauvreté aux Comores sera probablement une tâche longue et difficile. Ainsi, on observe que la réduction de 50 pour cent de la pauvreté des ménages en 2015 implique un rythme annuel de création de richesses par habitant compris entre 2,1 et 2,5 pour cent. Il est peu probable qu'un taux de croissance économique par habitant de l'ordre de 2 à 2,5 pour cent puisse être maintenu annuellement au cours de la période 1995-2015. Cependant, avec un taux de croissance annuel des richesses par habitant de 1 pour cent au cours de cette période, l'incidence de la pauvreté parmi les ménages ne serait plus que de 35,5 pour cent en 2015, ce qui représente une diminution de 25,0 pour cent par rapport à 1995.

6. Ces perspectives de progrès social incitent à examiner les déterminants de la pauvreté. Une première approche, fondée sur l'estimation d'un modèle logistique multinomial où la distribution du bien-être est segmentée en quartiles, permet de déterminer la probabilité qu'un ménage, ayant des caractéristiques spécifiques, soit localisé dans une strate donnée. Cette option analytique génère plusieurs enseignements. Premièrement, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de pauvreté est la plus forte pour les ménages dont le chef est agriculteur, indépendant informel ou inactif, résultat confirmant les informations inhérentes aux mesures de la pauvreté et au test de dominance, et renforçant l'argumentation favorable à la promotion de politiques en faveur des agriculteurs et des petits producteurs non agricoles en milieu urbain et rural. Deuxièmement, lorsque l'on contrôle par la localisation géographique – l'île –, la démographie, l'offre de travail et le statut économique, l'éducation est un puissant facteur de réduction de la pauvreté, notamment pour les individus ayant eu accès au niveau d'éducation secondaire ou plus. Troisièmement, si l'âge et le sexe des chefs de ménages

ne semblent pas jouer de rôle dans la probabilité de pauvreté, il n'en est pas de même pour la dimension des ménages. Les effets à court terme de la croissance démographique rapide handicapent la progression du niveau de vie des ménages, et appellent la mise en œuvre d'une politique de population efficace. Néanmoins, l'offre de travail par ménage est en mesure de contrecarrer les effets négatifs liés à la dimension du groupe, puisque le pourcentage de personnes exerçant une activité économique par ménage affecte la probabilité relative de pauvreté des ménages. Sans aucun doute, la réduction du taux de dépendance des ménages – plus important dans les groupes pauvres – est un facteur de rehaussement de leur niveau de vie. Quatrièmement, la dimension spatiale de la pauvreté est vérifiée par l'analyse économétrique, cette dernière enseignant que les ménages situés en Grande Comore ont moins de chances d'avoir un faible niveau de vie, comparativement à ceux qui habitent à Anjouan ou à Mohéli. Cinquièmement, les revenus de transferts, en provenance de l'étranger ou du pays, semblent jouer un rôle dans la distribution du niveau de vie. En fait, une analyse de sensibilité permet de spécifier davantage les effets des changements structurels et démographiques sur la distribution du bien-être. Il apparaît que les ménages dont le chef est agriculteur ont les probabilités les plus élevées d'être localisés dans le quartile le plus bas de la distribution. Mais, les agriculteurs de rente ont quasiment autant de chances de se retrouver dans le haut que dans le bas de la distribution du niveau de vie, résultat qui confirme la dualité de l'agriculture comorienne. Inversement, les ménages ayant à leur tête un salarié protégé ont environ deux à trois fois moins de chances d'appartenir au premier quartile, comparativement à ceux qui sont dirigés par un travailleur de l'agriculture de subsistance – ou par un inactif ou un chômeur. Par ailleurs, la situation des indépendants non agricoles apparaît contrastée, leur probabilité de précarité économique étant plus faible que pour les agriculteurs, mais plus élevée par rapport aux salariés. Enfin, si beaucoup d'inactifs et de chômeurs peuvent se retrouver parmi les plus pauvres, leur probabilité d'avoir un niveau de vie élevé est encore plus forte. L'ampleur des transferts sociaux pour ces deux groupes socio-économiques concourt à expliquer ce résultat. L'effet de l'instruction sur le niveau de vie apparaît nettement. Les ménages dont le chef est sans instruction ont 60 pour cent plus de chances d'être très pauvres, par rapport à ceux qui possèdent le niveau primaire ou secondaire du premier cycle. Mais, c'est surtout l'accès aux niveaux secondaire et supérieur qui est susceptible de réduire la probabilité de pauvreté des ménages comoriens. Alors que la situation des ménages en termes de bien-être par rapport au sexe de leur chef n'est pas déterminée, l'impact de leur dimension est plus net. Toutes choses égales par

ailleurs, un ménage de 10 individus a quatre fois plus de chance d'appartenir au premier quartile qu'au dernier segment de la distribution du niveau de vie. De la même manière, rehausser l'emploi productif par ménage est, sans aucun doute, un moyen de réduction du bas niveau de vie. Toutefois, l'impact du plus haut niveau d'emploi par ménage n'est sensible que pour les ménages ayant un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté. Cela pourrait signifier que, pour les plus démunis, les exclus du marché du travail et les inactifs, les transferts jouent un rôle de premier plan, d'une part, et que les faibles rémunérations des membres actifs supplémentaires de ces ménages ne contribuent que marginalement au bien-être du groupe, d'autre part. Enfin, les ménages ont d'autant plus de chances d'être très pauvres qu'ils sont localisés à Anjouan, île fortement dominée par l'agriculture de subsistance, et à Mohéli. A cet égard, l'analyse met en évidence des différences entre les îles de Grande Comore et d'Anjouan. En particulier, dans cette dernière, on observe : (i) un différentiel de bien-être entre les groupes socio-économiques beaucoup plus marqué ; (ii) des variations de probabilité liées à l'éducation plus significatives et élevées, notamment pour les ménages du premier quartile dont le chef a peu d'instruction ou le niveau du deuxième cycle du secondaire ; (iii) un poids plus important de la dimension des ménages en termes d'explication de la pauvreté ; (iv) un impact plus élevé des transferts pour atténuer l'extrême pauvreté.

Une deuxième approche consiste à décomposer les gains totaux des ménages, et à examiner la sensibilité de l'inégalité et du bien-être par rapport à une variation marginale des sources de revenus. Malgré l'incertitude des informations relatives aux gains des ménages, cette approche peut fournir des éléments utiles en vue de l'élaboration des politiques de lutte contre la pauvreté. S'agissant de l'ensemble de l'économie, la comparaison des coefficients de Gini montre que l'inégalité des revenus a tendance à être accentuée lorsque les transferts sont pris en compte. Mais, la position des receveurs de différentes catégories de revenus dans la distribution d'ensemble joue un rôle. A cet égard, on constate que les revenus de l'agriculture et les transferts sociaux sont moins corrélés au revenu total que les autres sources de gains. Cela signifie que, même si les pauvres reçoivent une proportion inférieure de transferts sociaux, ce sont surtout les ménages du bas de la distribution qui bénéficient des profits agricoles et des envois de fonds externes et internes. En outre, alors que les profits agricoles expliquent le tiers du coefficient de Gini, l'ajout des envois de fonds aux premiers ne contribue à expliquer l'inégalité qu'à 45,4 pour cent. En fait, la distinction selon les îles de Grande Comore et d'Anjouan met en évidence des résultats contrastés. Par exemple, en Grande Comore, l'explication de l'inégalité des

revenus des ménages est fortement tributaire des transferts, et, dans une moindre mesure des profits agricoles. Or, à Anjouan, ce sont surtout ces derniers et les gains informels qui contribuent à expliquer le coefficient de Gini. La prise en considération du niveau de vie renforce cette observation. Les conclusions précédentes peuvent être affinées en examinant l'effet d'une faible variation d'une source de revenus sur l'inégalité et le bien-être des ménages. Premièrement, alors que les revenus de l'agriculture réduisent l'inégalité du revenu total, quelle que soit le l'île et le niveau de vie, les transferts ont un effet opposé, sauf à Anjouan et pour les ménages pauvres, tandis que l'effet des salaires est mitigé. De plus, pour les ménages pauvres, la variation des profits de l'agriculture influence le plus l'inégalité – positivement –, tandis qu'une variation marginale des salaires a un effet opposé. L'analyse des effets en termes de bien-être conforte ces observations. S'agissant de l'ensemble de l'économie, la variation de bien-être est la plus élevée consécutivement à la variation des gains inhérents à l'agriculture. Un tel résultat prévaut à la fois dans les deux îles, comme pour les ménages les plus pauvres. Toutefois, pour ces deniers et, dans une moindre mesure, à Anjouan, l'impact en termes de bien-être d'une variation des profits de l'agriculture est rehaussé, tandis que l'effet des transferts et des salaires est abaissé. A cet égard, il est intéressant de noter que le rôle des transferts sociaux en termes de bien-être est beaucoup plus élevé en Grande Comore qu'à Anjouan, alors que l'inverse prévaut pour les gains agricoles. Toutefois, il importe de relativiser quelque peu ces résultats. En particulier, la simulation mathématique signifie qu'un accroissement de un pour cent du revenu d'une source donnée se répercute uniquement sur ceux qui bénéficient d'une telle ressource. Mais, il est probable que les accroissements de bien-être précédemment mis en évidence induisent des externalités positives à la fois pour les différents segments de l'économie. Quoiqu'il en soit, l'exercice de simulation souligne la nécessité de mettre en œuvre des politiques multidimensionnelles pour réduire la pauvreté. A Anjouan, notamment dans le secteur rural, la dynamisation de l'agriculture de subsistance et des activités non agricoles apparaît essentielle, le poids des transferts demeurant relativement marginal. Par contre, la Grande Comore bénéficie, plus que les autres îles des envois de fonds externes, surtout en milieu rural. Dans les zones urbaines, le rôle de l'emploi indépendant et des politiques salariales est important en termes de niveau de vie.

7. Le succès de toute stratégie de réduction de la pauvreté est étroitement dépendant du mode d'appréhension des groupes entre lesquels les disparités sont les plus prononcées. A cet égard, l'intégration de la dimension féminine

dans le processus de transition économique constitue une stratégie opportune, non seulement pour mieux appréhender l'ampleur et la nature des inégalités selon le genre, mais également pour atténuer les déséquilibres liés au cheminement du développement. La présente étude propose quelques éléments d'analyse relative à cette question. Préalablement, une spécification de l'offre de travail féminin s'avère utile. Au niveau pays, il apparaît que l'offre de travail féminin était relativement faible en 1995, puisque la part des femmes actives de 12 ans et plus dans la population totale était de 43,0 pour cent – contre 59,6 pour cent pour les hommes –, un niveau de participation au marché du travail qui s'explique par l'importance de l'offre de travail en milieu rural. Cependant, le statut dans le ménage influence l'offre de travail des femmes, malgré l'interférence du clivage rural-urbain. En effet, la participation au marché du travail est plus élevée pour les femmes chefs de ménage que pour les femmes secondaires, et ce différentiel est inversement corrélé au niveau d'urbanisation. Par ailleurs, il apparaît que les chefs de ménage féminins ont toujours des taux d'offre de travail plus faibles, comparativement à ceux des hommes à la tête des ménages, bien que les écarts soient surtout sensibles dans les villes. En outre, comme pour les hommes, la forme des courbes en U renversé quant à l'évolution des taux d'offre de travail féminin urbain selon l'âge est observée, mais l'écart des taux d'offre de travail selon le sexe tend à croître avec le niveau d'instruction, phénomène probablement en rapport avec les structures sociales de la société comorienne. Sans aucun doute, aux Comores, en général, et dans la capitale, en particulier, l'offre de travail des femmes exhibe une configuration qui accentue, comparativement aux hommes, leur vulnérabilité quant à l'accès aux ressources. L'absence de relation inverse entre l'offre de travail féminin et le niveau de vie à Moroni s'inscrit dans cette perspective.

D'une certaine manière, ce contexte d'offre de travail explique l'accès relatif des femmes aux divers segments du marché du travail. Deux différences majeures en termes d'emploi selon le genre sont à souligner. D'une part, la part des femmes dans le salariat est beaucoup plus limitée que celle des hommes. D'autre part, l'essentiel de l'emploi féminin réside dans l'agriculture, puisque 76,9 pour cent des femmes occupées exercent une activité agricole, contre 58,4 pour cent pour les hommes. Ajoutons que si les femmes sont peu représentées dans l'emploi indépendant formel, elles contribuent à 40 pour cent de l'emploi informel, leur incidence dans le travail indépendant étant comparable à celle des hommes. Par conséquent, l'accès des femmes au marché du travail s'effectue principalement par une occupation agricole et par l'emploi à propre compte informel – bien qu'il existe de profondes différences selon le milieu. Dans ce contexte, on constate

que le chômage frappe un peu plus les femmes que les hommes, et que leur exclusion relative du marché du travail est d'autant plus forte qu'elles possèdent le niveau d'instruction primaire ou secondaire. Il est cependant important de noter que la relation inverse entre le chômage et le niveau de vie ne s'observe pas pour les femmes.

Malgré tout, en termes de niveau de vie, la situation des femmes comoriennes n'est pas, *a priori*, plus mauvaise que celle des hommes. En effet, en l'absence d'économies d'échelle des ménages, c'est-à-dire lorsque le niveau de bien-être est déterminé sur une base per capita, l'incidence, la profondeur et l'irrégularité de la pauvreté dans les ménages gérés par les femmes sont moins élevées que dans ceux ayant un homme à leur tête. D'ailleurs, la dépense moyenne annuelle des ménages féminins est supérieure de 25,2 pour cent de celle des ménages masculins. En fait, la statistique O révèle que c'est seulement pour les ménages masculins dont le chef a une activité à propre compte – agricole ou non – ou est inactif, que le niveau de vie est significativement plus bas, comparativement à leurs homologues gérés par une femme. Ainsi, la prise en considération de la dimension régionale de la pauvreté montre que ce sont surtout les ménages masculins du milieu rural de Grande Comore et des villes de Mohéli qui ont un niveau de vie inférieur à leurs homologues féminins. En outre, les mesures de la pauvreté ne sont pas plus défavorables aux ménages monoparentaux ayant une femme à leur tête qu'à ceux ayant la même structure, mais dirigés par un homme.

En réalité, plusieurs éléments d'analyse tendent à relativiser l'idée d'une moindre pauvreté des ménages comoriens dirigés par une femme. Premièrement, les ménages féminins de Moroni sont susceptibles d'avoir un plus faible bien-être que ceux qui sont gérés par un homme, bien que la statistique O , négative, ne soit pas significative au seuil habituel. Mais, à Moroni, une telle éventualité n'est pas à écarter, les femmes – chefs de ménage ou membres secondaires – ayant une offre de travail beaucoup plus faible et davantage touchées par le chômage que les hommes. Deuxièmement, l'estimation économétrique des déterminants de la distribution du niveau de vie a montré que le sexe du chef de ménage ne semblait pas jouer un rôle dans la probabilité de pauvreté. Troisièmement, la prise en compte des économies d'échelle dans le ménage suggère une plus grande vulnérabilité des ménages féminins. Ainsi, il apparaît que, pour l'ensemble des ménages, les ratios de pauvreté selon les ménages masculins et féminins sont sensiblement comparables – 50,9 et 50,4 pour cent, respectivement –, tout comme les écarts de pauvreté, et la statistique O est négative et significative dans plusieurs cas. Par exemple, les écarts de pauvreté sont significativement défavorables aux femmes lorsqu'elles dirigent des ménages agricoles de

subsistance, notamment ceux qui vivent dans le milieu rural d'Anjouan. Cette appréciation est renforcée par le test de dominance de deuxième ordre. En d'autres termes, la comparaison des courbes TIP prenant en compte les économies d'échelle des ménages met en évidence la plus grande pauvreté des ménages gérés par une femme, comparativement aux groupes ayant un homme à leur tête, surtout à Anjouan et, dans une moindre mesure, en Grande Comore.

Cette configuration du niveau de vie selon le genre du chef de ménage explique probablement les stratégies de survie mises en œuvre dans les ménages féminins. D'une part, les sources de revenus de ces derniers sont moins diversifiées. En effet, les ménages dirigés par une femme ont des ressources provenant principalement de l'agriculture – 40,9 pour cent – et des transferts – 41,4 pour cent. Les transferts sociaux externes et internes représentent 17,4 pour cent des gains des ménages féminins, soit environ les deux cinquièmes des transferts totaux. Or, les ménages dont le chef est un homme ont des sources plus variées de revenus, l'agriculture, les salaires et les profits de l'emploi à propre compte représentant près des trois quarts des gains. Dans ces conditions, même si les ménages gérés par une femme n'étaient pas, dans leur ensemble, réellement plus pauvres que leurs homologues masculins – peut-être, en partie, parce qu'ils ont gardé des liens étroits avec des membres de ce même groupe ayant antérieurement migré –, il pourrait en être autrement de leur vulnérabilité, c'est-à-dire leur capacité à mobiliser des actifs pour faire face à des chocs externes défavorables. En effet, la diversification des sources de gains confère aux ménages masculins une plus grande sécurité économique, la pérennité des transferts, sur lesquels sont axés une grande partie des gains des ménages ayant une femme à leur tête, étant incertaine. D'autre part, la structure des gains selon le genre est contrastée en fonction du segment du marché du travail auquel le chef de ménage a accès, et du milieu. Par exemple, ce sont surtout les ménages féminins de Grande Comore, notamment ceux du milieu rural, qui bénéficient le plus des transferts. Sans aucun doute, la plus grande importance relative des transferts en direction de l'île de Grande Comore profite largement à la fois au milieu rural et aux ménages gérés par une femme. Dans une certaine mesure, cette situation traduit implicitement l'existence d'un filet de sécurité pour alléger la pauvreté, une raison supplémentaire pour accorder une attention spécifique au bas niveau de vie de l'île d'Anjouan.

Finalement, deux autres éléments viennent appuyer l'opportunité de politiques visant à rehausser la place des femmes dans le processus de développement. Tout d'abord, l'appréhension du différentiel des salaires selon le genre dans le cadre de la théorie du capital humain enseigne que, toutes

choses égales par ailleurs, le fait d'être un homme, comparativement à une femme, rehausse les salaires de 18,2 pour cent. Ce résultat contraste avec le fait que les rémunérations salariales féminines sont légèrement supérieures à celles des hommes, notamment en Grande Comore et à Anjouan. Ensuite, même si les ressources monétaires des ménages féminins étaient équivalentes à celles des ménages gérés par les hommes, il se pourrait que la vulnérabilité et l'exclusion sociale des femmes aient une certaine ampleur dans la société comorienne. Il en est ainsi parce que la société traditionnelle, même si elle diffère quelque peu selon les îles, a tendance à favoriser des inégalités majeures en termes d'accès des femmes aux moyens d'existence. La structure matrilineaire de la société comorienne ne signifie pas que les femmes ont plus de pouvoir que les hommes. Elles sont seulement un point d'articulation de la transmission des statuts et des biens. En premier lieu, en milieu urbain, la prééminence du modèle du ménage en termes de dichotomie «interne-externe» explique, en grande partie, le fait que la participation des femmes au marché du travail soit encore assez faible. Ce qui est «interne» caractérise la participation culturelle et sociale de la femme, à savoir la maison, la cours et les activités ménagères. Par contre, les hommes sont associés à ce qui est «externe», notamment la recherche des moyens d'existence et la participation politique. Pour les femmes, l'accès au marché du travail implique une interaction avec l'extérieur où elles sont partiellement handicapées. En deuxième lieu, en milieu rural, l'accès des femmes aux moyens d'existence est limité par plusieurs facteurs, notamment la difficulté d'accès à la terre, même si l'impact de ce facteur est variable selon les îles. En Grande Comore, où il existe encore des terrains disponibles, le droit coutumier indique qu'une partie de terres familiales – environ un tiers – ne se transmettent que par les filles. Bien que ce mode de transmission foncier – manyahuli – puisse, en principe, constituer une garantie de liberté et une possibilité d'intégration pour les femmes, en pratique, il semble que se soit le mari – ou un autre homme – qui exploite et gère ces terres. De plus, la répartition des ressources est telle que les revenus monétaires vont davantage aux hommes qu'aux femmes, ces dernières étant surtout chargées de rapporter la nourriture quotidienne. A Anjouan, la terre est relativement rare compte tenu de la pression démographique, et, en l'absence de tout système coutumier comparable à la Grande Comore, l'accès des femmes à la terre est très limité. En troisième lieu, l'exclusion des femmes de certains droits sociaux est une autre source de vulnérabilité et d'inégalité. Les femmes participent peu à la vie politique et ne peuvent exercer de fonctions judiciaires, tandis que l'absence de code de la famille handicape véritablement l'accès des femmes aux droits sociaux et humains.

8. L'accès à l'éducation et à la santé représente un moyen important, en partie lié à l'accès à l'emploi, de réaliser les ajustements nécessaires afin d'éviter la dégradation du niveau de vie lors de changements de l'environnement. S'agissant de l'éducation, l'approche du capital humain suggère que le meilleur moyen d'assurer une plus grande égalité entre différents groupes sociaux est d'égaliser les dotations individuelles en capital humain. Aux Comores, il semble, qu'au cours des années récentes, la stabilité des ressources allouées par l'Etat au secteur de l'éducation n'ait pas été en mesure d'assurer un développement de ce dernier en adéquation avec les besoins socialement exprimés. Fondamentalement, des déficiences quantitatives – faibles et instables taux de scolarisation – et qualitatives – médiocre qualité de l'enseignement, insuffisante formation des enseignants, taux de redoublement excessif, taux d'abandon élevé – du système éducatif altèrent la formation de capital humain. Sur le plan microéconomique, en 1995, les dépenses réelles relatives à l'éducation représentaient moins de 3,9 pour cent des dépenses totales des ménages, soit annuellement 53 049 et 9 599 FC, respectivement, par ménage et par an. Néanmoins, il faut souligner que seulement 53,8 pour cent des ménages ont indiqué avoir des dépenses d'éducation positives. En outre, les dépenses d'éducation par tête des ménages non pauvres sont en moyenne quatre fois plus importantes que celles des ménages pauvres. L'examen des facteurs qui influencent la part des ressources consacrées à l'éducation montre qu'une augmentation du niveau de vie de un pour cent induit un accroissement des dépenses d'éducation de 0,25 pour cent, toutes choses égales par ailleurs.

L'allocation des ressources consacrées à l'éducation, aux niveaux macro et microéconomique, explique, en grande partie, non seulement les dotations en capital humain des individus qui participent au marché du travail, mais également l'accès au système éducatif dans la seconde partie des années 1990. Premièrement, on observe que les dotations en capital humain des individus de 12 ans et plus qui participent au marché du travail sont assez faibles. En effet, en 1995, 75,1 pour cent des individus étaient sans instruction, et 13,1 pour cent avaient acquis le niveau primaire. Par ailleurs, pour la même année, le taux d'alphabétisme était de 42,6 et 32,1 pour cent, respectivement, pour les hommes et les femmes de 15 ans et plus – le taux moyen étant de 37,3 pour cent. Même s'il existe de profondes disparités selon les îles – fort analphabétisme à Anjouan – et les groupes socio-économiques, on peut considérer qu'aux Comores, à la fin des années 1990, beaucoup de personnes sont dans l'incapacité de mobiliser des actifs en termes de capital humain, situation pouvant avoir deux conséquences : (i) une faible productivité; (ii) une

diminution des capacités de résistance aux chocs externes, ce qui accroît l'instabilité potentielle du bien-être, c'est-à-dire la vulnérabilité. Deuxièmement, l'examen des taux de scolarisation met également en évidence l'accès limité au système éducatif des jeunes comoriens. Les taux nets de scolarisation du primaire – 7-15 ans – ne concernaient que 50,9 pour cent des effectifs scolarisables en 1995, et, s'agissant de l'enseignement secondaire, 36,5 pour cent de ceux qui ont 16-23 ans y accèdent. Mais, les taux de scolarisation varient selon les îles – plus faibles à Anjouan qu'en Grande Comore –, le milieu – plus élevés en milieu urbain qu'en milieu rural –, le niveau de vie – moindre accès à l'éducation dans les ménages pauvres –, et le statut professionnel du chef de ménage. De plus, malgré les progrès réalisés au cours des dix années passées, on observe un écart de scolarisation entre les garçons et les filles, croissant avec l'élévation du niveau d'enseignement. Sans aucun doute, le contexte familial influence défavorablement l'éducation des filles de maintes façons. A cet égard, l'analyse économétrique des déterminants de l'accès à l'éducation montre que, le fait d'être un homme – plutôt qu'une femme – accroît la probabilité d'accès au deuxième cycle du secondaire. Mais surtout, aux Comores, il serait vain d'escompter un meilleur accès des filles au deuxième cycle du secondaire avec une augmentation du niveau de vie de ce pays. Ainsi, il est probable qu'en l'absence de politiques scolaires favorisant très fortement l'accès des filles au système éducatif primaire et secondaire, le groupe des exclus de ce dernier englobera de plus en plus de filles. Or, l'éducation des filles est fondamentale à maints égards. Par exemple, l'appréhension des déterminants de la fécondité dans le cadre de la théorie du consommateur, tend à mettre en évidence une relation de substitution entre la fécondité et l'éducation des enfants, surtout à Anjouan. Premièrement, l'éducation de la mère influence la fécondité, cette dernière diminuant après 6,9 et 7,2 années d'instruction de la mère, respectivement, au niveau national et à Anjouan. Deuxièmement, et corrélativement, l'éducation des mères exerce également une influence sur la qualité des enfants – exprimée en années d'instruction non normalisées. En effet, une année supplémentaire d'instruction des femmes accroît le nombre d'années d'instruction des enfants de la moitié d'une année environ. Troisièmement, la prise en considération des dépenses par tête du ménage pourrait confirmer ce point de vue, les élasticités dépense-quantité et dépense-qualité s'élevant, respectivement, à -0,433 et 0,088 pour l'ensemble du pays. Par conséquent, une élévation de la dépense par tête de 10 pour cent induit, toutes choses égales par ailleurs, une réduction de la fécondité de 4,3 pour cent et une augmentation du nombre d'années d'éducation des enfants de 0,9 pour cent. Mais, l'existence d'une relation

négligée. L'éducation demeure un bien normal, mais la valeur des élasticités-dépense enseigne que l'incitation à réduire le nombre d'enfants semble un peu plus élevée que la propension à élever la qualité de l'éducation de ces derniers. Quoiqu'il en soit, aux Comores, rehausser sensiblement l'éducation des filles engendrera, au cours des années futures, une réduction de la croissance de la population active associée à une élévation du capital humain par actif.

9. L'accès à la santé est également une dimension importante du bien-être. Malgré les efforts du gouvernement en matière de santé et les progrès réalisés dans ce domaine au cours des vingt dernières années, plusieurs dimensions de l'accès à la santé des individus révèlent une certaine précarité. Certes, le niveau des dépenses publiques de santé, des facteurs physiques – faibles distances à parcourir pour accéder à la santé – et institutionnels – réseau de pharmacies de village – renforcent la probabilité d'accès aux infrastructures sanitaires et aux médicaments. En vérité, l'offre de santé ne semble pas en mesure de satisfaire la demande, les infrastructures sanitaires demeurant quantitativement et, surtout, qualitativement insuffisantes. De même, le faible pouvoir d'achat de la population, la dégradation des salaires réels et la hausse du prix des médicaments pénalisent l'accès des particuliers à ces derniers. Dans ces conditions, la mobilisation du capital social – transferts sociaux – est amenée à jouer un rôle de premier dans l'accès aux soins de santé. Ainsi, en 1995, les ménages comoriens consacraient 8,5 pour cent de leurs ressources à la santé, soit 15 000 FC en moyenne par individu et par année. En fait, dans la mesure où seulement 51,7 pour cent des ménages ont eu des dépenses de santé positives au cours des 12 derniers mois précédents l'enquête, les ressources annuelles consacrées par individu s'élèvent à 29100 FC, soit 16,6 pour cent de la dépense totale. A cet égard, les dépenses de médicaments représentent 67,7 pour cent des dépenses de santé, tandis que les consultations absorbent 17,8 pour cent des ressources. Par ailleurs, on observe d'importantes différences selon le milieu, l'île, le sexe du chef de ménage, le niveau de bien-être de ce dernier et le groupe socio-économique. Quoiqu'il en soit, le niveau de vie est un déterminant important des dépenses de santé : une augmentation du niveau de vie de 1 pour cent induit une élévation des dépenses de santé de 0,55 pour cent.

Même si des progrès remarquables en matière de santé ont été réalisés au cours des vingt dernières années, plusieurs dimensions de l'état sanitaire suggèrent que des efforts considérables doivent être encore effectués, surtout en milieu rural. La mortalité maternelle est encore une cause non négligeable de décès des femmes, et plusieurs causes de mortalité infantile et juvénile

demeurent – infection respiratoire aiguë, malnutrition, diarrhées, etc. Ajoutons que de nouvelles maladies – maladies sexuellement transmissibles et sida – tendent à se développer. Dans ce contexte, l’environnement sanitaire constitue un déterminant important de l’accès à la santé. Or, plus des trois quarts des ménages vivent dans un habitat précaire, la quasi-totalité n’ont pas accès à une eau réellement potable – sauf ceux qui sont raccordés directement ou indirectement par l’EEDC, principalement à Moroni – et près du tiers des ménages ne disposent pas d’installations sanitaires adéquates. Notons, cependant, que la prise en considération du niveau de bien-être monétaire, de la localisation géographique et du milieu modifie quelque peu cette configuration de l’habitat, de l’accès à l’eau et de l’assainissement. L’estimation d’un modèle permettant d’explorer plus systématiquement les déterminants de la morbidité des enfants de 15 ans et moins, montre que la probabilité d’être malade est plus élevée pour les enfants de sexe masculin que pour ceux de sexe féminin, notamment lorsqu’ils ont moins de 5 ans. En outre, lorsque l’on contrôle par l’éducation, le niveau de vie, la taille du ménage et la localisation géographique, on observe que la probabilité de morbidité est plus faible dans les ménages gérés par une femme, comparativement à ceux ayant un homme à leur tête. Ce résultat, probablement en rapport avec les conditions d’accès à l’eau et à l’assainissement précédemment indiquées – légèrement plus favorables pour les ménages féminins –, pourrait indirectement appuyer l’opportunité de la mise en œuvre de politiques visant à élever les gains des femmes, ainsi que leur participation au développement.

10. Les critiques formulées à l’encontre de la pauvreté monétaire et l’opportunité de prendre en compte le caractère multidimensionnel du bien-être des individus et des ménages, suscitent une appréhension de la pauvreté par rapport à la satisfaction des besoins de base. Dans un premier temps, une approche macro-multidimensionnelle, fondée sur l’indicateur de pauvreté humaine du Pnud – IPH-1 – propose une analyse en termes de manques d’opportunités qui va au-delà d’un simple état de privation. Pour 1995-97, l’IPH-1 est estimé à 49,1. Il représente l’intensité de la pauvreté générale correspondant à un taux de pauvreté de 49,1 pour cent dans chacune des dimensions considérées. Ce taux est bien supérieur à celui qui figure dans le Rapport mondial sur le développement humain 1999, compte tenu des estimations différentes quant à l’accès à l’eau et à l’analphabétisme. Quoiqu’il en soit, un tel taux de pauvreté humaine traduit de graves pénuries en termes de capacité de choix, et relègue les Comores dans le groupe des pays les moins performants en termes de développement humain. En réalité, la comparaison

du taux de pauvreté monétaire et du degré général de pauvreté humaine permet de mettre en évidence le contraste qui prévaut entre les îles. La Grande Comore a un faible taux de pauvreté monétaire, mais un taux modéré de déficit en termes de développement humain, en partie lié à l'incidence de l'analphabétisme et du nonaccès à l'eau potable. Par contre, à Anjouan, la pauvreté monétaire et la pauvreté humaine sont simultanément élevées. Et, Mohéli occupe une position médiane, avec une forte pauvreté monétaire et un taux modéré de développement humain inadéquat.

Dans un second temps, une approche micro-multidimensionnelle de la pauvreté en termes de «capabilités», fondée sur des indices décomposables à la fois selon des sous-groupes et des attributs – habitat, environnement sanitaire et instruction du chef de ménage – est effectuée. Il en résulte un profil de pauvreté non monétaire ayant les traits essentiels suivants. Premièrement, l'ampleur de la pauvreté en termes de besoins essentiels est la plus élevée en milieu rural, comparativement aux zones urbaines, en particulier à Mohéli et à Anjouan. Deuxièmement, quelle que soit la valeur des paramètres e et h utilisés, le manque d'instruction du chef de ménage explique plus de la moitié de la pauvreté nationale. Toutefois, l'intérêt des indices multidimensionnels est de préciser les manques en termes de besoins essentiels pour les divers couples groupe-attribut. A cet égard, dans les zones urbaines d'Anjouan et de Grande Comore, c'est le manque d'instruction du chef de ménage qui est la composante essentielle, alors qu'en milieu rural, la situation est plus contrastée. De tels résultats suggèrent des actions différenciées en matière de lutte contre la pauvreté. Si l'accès à l'instruction doit être privilégié quelles que soient les zones géographiques, les manques en termes d'environnement sanitaire apparaissent surtout importants à Mohéli et, d'une certaine manière, dans le milieu rural d'Anjouan. De même, la précarité de l'habitat prévaut essentiellement à Mohéli et dans les campagnes d'Anjouan. En fait, cette approche renforce et complète l'analyse de la pauvreté monétaire. Les manques, par rapport à l'habitat et à certains éléments des conditions sanitaires, sont le reflet du faible pouvoir d'achat des ménages, et de l'impossibilité d'accéder à des «fonctionnements» nécessitant l'acquisition de biens marchands. Dans ce cas, la réduction de la pauvreté implique prioritairement une élévation des revenus. Par contre, la précarité de l'accès à l'instruction et, dans une moindre mesure, à un environnement sanitaire adéquat, suggère des actions visant à favoriser l'accès à des biens collectifs. La présente approche micro-multidimensionnelle de la pauvreté permet également une décomposition des mesures non monétaires de la pauvreté selon les îles, le milieu et le genre. Par exemple, dans les ménages gérés par une femme, l'ampleur de la pauvreté en termes de besoins

essentiels semble moins importante que dans ceux ayant un homme à leur tête, sauf en Grande Comore. En fait, l'indice multidimensionnel suggère des différences importantes selon le genre du chef de ménage quant à la structure des déficits en termes de besoins essentiels, la pauvreté des ménages féminins étant surtout affectée par les déficits en instruction des femmes qui les dirigent. En d'autres termes, l'analyse tend à montrer que le déficit de capacités fonctionnelles des ménages féminins s'explique surtout par des contraintes d'accès à des services collectifs – éducation –, phénomène un peu moins accentué dans les ménages masculins. D'ailleurs, le fait qu'à Moroni le ratio de pauvreté monétaire soit plus élevé dans les premiers que dans les seconds s'inscrit dans cette perspective.

Ainsi, l'approche micro-multidimensionnelle de la pauvreté non monétaire appelle probablement un renforcement des politiques liées à l'accès aux services collectifs. En effet, si l'éducation semble constituer un handicap majeur quant à l'accès au bien-être, l'environnement sanitaire doit être pris en compte, même dans les zones urbaines, compte tenu de son impact potentiel sur la santé. Dans ce contexte, la proximité des résultats en termes de pauvreté non monétaire et monétaire, indépendamment de la localisation géographique des ménages, est à souligner. D'une part, en comparant les indices multidimensionnels et les ratios de pauvreté monétaire, l'analyse semble exhiber, a priori, une relative proximité des approches en termes de «capabilities» et de dépenses. D'autre part, l'estimation économétrique de la relation qui prévaut entre les indicateurs des besoins essentiels et ceux inhérents à la pauvreté monétaire montre que, d'une manière générale, les valeurs prédites des indicateurs de pauvreté monétaire par les seules «capabilities» sont assez proches des valeurs constatées, bien que les équations englobant l'ensemble des paramètres contribuent à réduire les écarts constatés. Dans ces conditions, les évaluations de la pauvreté par rapport aux «capabilities» et aux dépenses, mettent en évidence, non seulement l'absence d'antagonisme des deux procédures, mais également leur complémentarité. Par conséquent, dans la perspective d'élaboration d'un programme de lutte contre la pauvreté, il est souhaitable de pouvoir disposer d'un profil multidimensionnel de la pauvreté.

11. Aux Comores, l'ampleur et de la dynamique prévisible de la pauvreté montrent l'opportunité d'élaborer un vaste programme de lutte contre la pauvreté. Les informations générées par la présente étude sont susceptibles d'esquisser les grandes lignes de ce nouveau programme d'action. A cet égard, dans le cadre de nouvelles politiques macroéconomiques visant à rétablir progressivement les équilibres fondamentaux du système économique,

et sous réserves d'investigations plus approfondies, deux orientations pourraient prévaloir. Tout d'abord, la promotion d'une croissance économique intensive en travail, par une dynamisation du secteur agricole, le développement de l'emploi urbain, notamment informel, et une réforme des institutions du marché du travail – tout en assurant la promotion des droits économiques et sociaux des groupes vulnérables. Ensuite, le développement des services d'éducation – en particulier, la réduction des disparités selon le genre –, le renforcement de l'accès à la santé, l'instauration de filets de sécurité efficace et la meilleure participation des femmes au processus de développement – accès au marché du travail, droits sociaux –, devraient constituer des axes majeurs de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Néanmoins, la fécondité d'un tel programme appelle plusieurs actions simultanées. Premièrement, une actualisation, une consolidation et un approfondissement des connaissances quant au bien-être des ménages – l'EBC de 1995 présentant quelques faiblesses conceptuelles – et des processus d'accès à l'emploi, notamment en ce qui concerne le système productif non agricole rural et urbain. Dans cette perspective, une seconde enquête auprès des ménages, à laquelle serait associée une investigation sur le fonctionnement des micro-entreprises rurales et urbaines, semble souhaitable. Deuxièmement, la prise en considération de la relation entre la pauvreté et l'environnement devrait occuper une place importante dans le choix des nouvelles actions. Troisièmement, une meilleure adéquation des espérances et des possibilités de développement aux Comores appelle un programme de réformes qui ne soit pas trop optimiste – compte tenu des contraintes multiples, internes et externes qui prévalent dans ce pays –, minimisant autant que possible la neutralisation des politiques de développement par ceux qui occupent des positions stratégiques, et renforçant les préoccupations quant au rôle des institutions dans le développement.